

Témoignage

Une mère étudiant au cégep a sous sa charge un petit garçon de 4 ans. Elle vit un isolement et une marginalisation par rapport aux autres étudiantes et étudiants. Lors de sa grossesse, elle a lâché ses études pour les reprendre quelques années plus tard. La différence d'âge avec les étudiantes moyennes et étudiants moyens amplifie cette marginalisation. Elle ne peut pas sortir avec ses camarades de classe, car elle doit rentrer après ses cours pour aller chercher son enfant au service de garde puis s'assurer qu'il soupe, se lave et se couche. Le manque criant de place dans les CPE l'oblige à inscrire son fils dans trois systèmes de garde distincts.

Ses heures de cours, additionnées à ses heures de travail, l'obligent à trouver une place à temps plein en CPE, mais les listes d'attentes la poussent à faire autrement. Les lundis et les mercredis, son enfant est placé en garderie privée où elle paie plus cher; les mardis et jeudis le petit se fait garder en milieu familial; et finalement, comme la mère n'a qu'un cours de 3 h les vendredis, elle place son fils dans un CPE qui a accepté de lui attribuer la place d'un autre enfant qui ne venait pas les vendredis. Et le développement de l'enfant dans tout ça?

« La pauvreté extrême dans laquelle elles et ils vivent interdisent aux ménages étudiants de :
Nourrir leurs enfants adéquatement, budgéter une rentrée scolaire pour leurs enfants, offrir aux enfants un milieu familial décent et payer les frais d'université en temps requis. »

Source : Mères Étudiantes et Ménages Étudiants du Québec (MÉMEQ)



Que revendiquons-nous?

Pourquoi ne pas prendre de réelles décisions? Pourquoi ne pas réinvestir massivement dans les CPE? Pourquoi ne pas offrir plus de ressources et de soutien aux parents étudiants? Un peuple sain n'est-il pas un peuple éduqué?

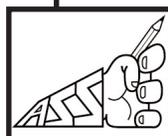
L'ASSÉ se positionne pour la promotion, l'accessibilité et la flexibilité d'un système de garde public post-secondaires incluant des horaires de garderies adaptés aux horaires de cours dans le but d'assurer une conciliation étude-famille.

Nous attendons présentement de l'information concernant l'annonce de la ministre de la Famille; « elle souhaite offrir notamment davantage de places à temps partiel¹. » pour les parents ayant des horaires atypiques

1. BEUCHEMIN, Malorie, « Des CPE à temps partiel dès l'an prochain », 15 juin 2007, *La Presse*, [En ligne], <http://cyberpresse.ca/article/20070615/CPACTUALITES/706150609/1028>

Pour plus d'informations, allez lire la recherche du Comité femmes disponible sur le site de l'ASSÉ.

Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante

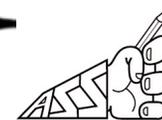


Pour contacter le Comité femmes :

**Téléphone :
(514) 390-0110**

comite-femmes@asse-solidarite.qc.ca

La réalité des parents aux études



Conciliation financière

La majorité des parents étudiants vivent des situations extrêmement précaires. Le système de prêts et de bourses maintient systématiquement les parents aux études sous le seuil de pauvreté en ne leur accordant que des montants inférieurs à 10 000 \$ annuellement, majoritairement sous forme de prêts. De plus, elles et ils s'endetteront de plusieurs milliers de dollars simplement pour se permettre de poursuivre leurs études par divers moyens :

- L'endettement personnel
- Les cartes de crédit
- Les emprunts personnels

Cette aide gouvernementale ne correspond pas aux besoins des parents étudiants, car elles et ils doivent déboursier, en plus de leurs frais de scolarité :

- Le loyer
- Le transport
- La nourriture
- Les vêtements pour soi
- Les vêtements pour la famille
- Le système de garde

D'ailleurs, tous les transferts gouvernementaux sont déduits du montant des prêts et bourses incluant :

- Le régime d'assurance parentale québécois
- La prestation fiscale canadienne des enfants
- La pension alimentaire versée par l'ex-conjointe ou l'ex-conjoint; à l'exception d'un 100 \$ mensuel.

Quelques statistiques

- Taux de pauvreté de 75 % chez les parents aux études selon certains sondages
- 15,8 % des bénéficiaires de prêts ont un ou des enfants
- 7 % des bénéficiaires de bourses sont des parents monoparentaux
- 15 % des bénéficiaires de bourses font parti d'un ménage étudiant

Cela permet d'alléger le trésor public et d'en laisser plus pour les grandes entreprises. D'ailleurs, il n'y a que 28 % des bénéficiaires de l'Aide financière aux études qui sont des parents étudiants.

Les frais de garde sont également une dépense à prendre en considération, dont les frais d'un centre de la petite enfance, soit :

7 \$/jour (depuis 2003) donc 1 820 \$/année, contrat annuel renouvelable, temps plein (5 jours par semaine) dans presque tous les CPE. Tout ceci exclut les frais de garde supplémentaires.

Très peu de CPE permettent aux étudiantes et aux étudiants de ne pas payer de frais au courant de leurs vacances d'été.

Conciliation de l'horaire

Les horaires non flexibles, offrant des heures d'ouverture variant de 7 h et 18 h, ne permettent pas aux étudiantes et aux étudiants de profiter pleinement du service qu'elles ou ils voudraient obtenir. Que fait-on lorsque nous avons des cours ou encore que nous travaillons les soirs ou les fins de semaine? Seroit-ce aux CPE ou aux institutions post-secondaires à s'adapter?

Une réalité qui touche plus les femmes

- Plus de 80 % des familles monoparentales sont dirigées par des femmes.

En 2004 :

- 75 % des mères monoparentales âgées entre 15 et 19 ans versaient plus de 30 % de leurs revenus au loyer.
- 17,4 % des mères monoparentales versaient plus de 50 % de leur revenu en loyer.

Un gouvernement irresponsable

Michelle Courchesne, ministre de l'Éducation, des Loisirs et du Sport et ministre de la Famille, s'est « penchée » sur le problème des listes d'attentes pour les CPE :

Promesse de 2 000 nouvelles places en CPE, dont 700 à Montréal

vs

Des listes d'attente tournant autour de 200 demandes pour les plus courtes à 1 300 pour les plus longues, et ce, par CPE.

Est-ce vraiment une résolution de problème?

Depuis plusieurs années, le gouvernement coupe énormément dans le budget alloué aux CPE. Plusieurs services ont dû être amputés au détriment de la qualité et du personnel, dont :

- Engagement d'aides-éducatrices et d'aides-éducateurs exposant celles-ci et ceux-ci à des conditions de travail moindre au salaire minimum.
- Pas de services pour les moins de 18 mois dans plus ou moins la moitié des CPE connexes aux institutions post-secondaires au Québec, vu le manque de financement et le coût des installations pour accueillir des poupons.

Du côté des institutions scolaires, il n'y a aucune loi ou aucune norme qui régit le personnel tant administratif que professoral. Celles-ci et ceux-ci sont donc libres de prendre des décisions arbitraires au sujet du parent étudiant ou de la mère enceinte.

- 69 % des mères monoparentales âgées entre 20 et 24 ans versaient plus de 30 % de leurs revenus pour le loyer

Y aurait-il une corrélation entre tout ceci et le fait que les 2/3 des personnes qui travaillent au salaire minimum soient des femmes?